

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 5 décembre 2020
Présidence de M. Cédric Alber

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Catherine Perrottet

MM. Pascal Barone, Benoît Bongard, Olivier Bridel, Olivier Buche, Thierry Buche, Alfredo D'Agostino, Melaine Laesslé, Jean-Samuel Leuba, Philippe Martin, Pascal Métraux, Michel Monod, Pierre Robert, Raymond Sudan

Le quorum étant atteint, le **président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Le **président** rappelle que le port du masque est obligatoire. Il donne quelques renseignements sur l'utilisation des micros et les autres mesures sanitaires.

Neufs points ont été ajoutés à l'ordre du jour à la suite de la démission de la 1ère vice-présidente, Mme Cindy Freudenthaler, qui est membre de plusieurs commissions. Mme Roussy et M. Pittet démissionnaires laissent aussi des places vacantes dans les commissions. Un ordre du jour modifié a été envoyé le 26 novembre à tous les conseillères et conseillers. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec une abstention.

1. ASSERMENTATION D'UN (E) NOUVEAU/NOUVELLE CONSEILLER(ERE)

M. Maximilien Westphal du groupe UDC, domicilié à la route de Lavaux 225, qui remplace Mme Corinne Roussy, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

M. Bernard Hagin a trois remarques sur le procès-verbal.

1. Page 4, 9^e ligne, chiffre 2 : étant donné que ce rapport a été reçu fin 2018, ce n'est que la Commission de gestion pour l'année 2019 qui aurait pu faire des commentaires ou ouvrir une discussion en 2019.

2. Page 4 dernière ligne : si le passage est de plus de **huit mètres cinquante** il faut un îlot. A vérifier avec M. Etienne Blanc car un mètre cinquante n'a pas de sens.

3. Page 10 dernière ligne, intervention sur le règlement de la grue, au milieu de la plage : la conséquence c'est qu'un grand nombre de propriétaires se rendent à la grue de Pully où le règlement est plus adapté à la réalité.

Mme Chantal Bellon avait dit que la culture n'est pas qu'un hobby, c'est un milieu professionnel et on ne peut pas compter que sur des bénévoles.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec une abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance

Le président a reçu le 18 septembre un courrier de l'UDC l'informant qu'en vue des prochaines élections communales, la section déposera une liste « UDC et indépendants de droite » pour le Conseil communal de Lutry.

Le 24 novembre il a reçu une copie du courrier envoyé à la Préfecture par la Municipalité indiquant la date à laquelle les nouvelles autorités seront assermentées.

La cérémonie aura lieu le samedi 26 juin.

Plusieurs courriers des témoins de Jehova destinés aux conseillères et conseillers sont arrivés au Greffe. Si quelqu'un souhaite recevoir ce courrier, il peut s'adresser au président. Ce dernier a rassuré le conseiller Blondel quant au fait qu'aucune adresse ni autres données n'ont été communiquées à l'expéditeur.

Votations

Le président remercie les membres du bureau électoral pour leur travail lors des deux derniers dépouillements, dont il rappelle les résultats pour la Commune de Lutry.

Résultats des votations du dimanche 27 septembre 2020 :

Initiative de limitation

Participation : 66.42 %

Bulletins valables : 4'179

Oui : 974 Non : 3'205

Refusé à 71%

Loi sur la chasse

Participation : 66.42 %

Bulletins valables : 4'106

Oui : 1'737 Non : 2'369

Refusé à 59.8%

Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Participation : 66.42 %

Bulletins valables : 4'172

Oui : 2'322 Non : 1'784

Accepté à 50.9%

Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG

Participation : 66.42 %

Bulletins valables : 4'172

Oui : 3'417 Non : 755

Accepté à 81.6%

Acquisition de nouveaux avions de combat

Participation : 66.42 %

Bulletins valables : 4'101

Oui : 1'863 Non : 2'238

Refusé à 59%

Résultats des votations du dimanche 29 novembre 2020 :
 Entreprises responsable-pour protéger l'être humain et l'environnement.
 Participation : 56.44%
 Bulletins valables : 3'558
 Oui : 1'855 Non : 1'703
 Accepté à 58.1%

Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre.
 Participation : 56.44%
 Bulletins valables : 3'527
 Oui : 1'482 Non : 2'045
 Refusé à 58%

Représentations

Le 20 novembre **le président**, en présence de Mme Glauser, du délégué à la Jeunesse et de M. Monod, syndic, a participé, accompagné des deux vice-présidentes du Conseil, au dépouillement de la consultation des élèves dont le résultat a été transmis à la Municipalité. Ce fut l'occasion de rappeler l'importance de l'engagement citoyen et de les encourager lorsqu'ils seront majeurs à faire usage de leur droit de vote.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Chantal Bellon du groupe des Verts dépose le postulat suivant : pour une mise à jour de la politique RH de la commune.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1279/2020 CONCERNANT LE BUDGET 2021 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Patrick Sutter remarque que la Commission des finances a dû travailler dans des conditions assez particulières liées à la crise sanitaire, devant notamment « jongler » avec les absences. Il remercie la Municipalité, les chefs de service et les membres de la Commission des finances. Le budget a été fait le plus « serré » possible, mais demeure néanmoins déficitaire. Le budget présente en effet un déficit de 3.8 millions après allocations aux amortissements et après réserves obligatoires. L'insuffisance d'autofinancement est de 1,8 million. Le déficit de la bourse est de 4.6 millions, mais il est réduit à 3.8 millions du fait que le bénéfice des SI est déduit du déficit.

Les charges maîtrisables s'élèvent à 26 millions, en légère diminution. Les charges non maîtrisables représentent 48 millions, ce qui est énorme. Il s'agit de charges financières étatiques ou intercommunales sur lesquelles la Municipalité n'a aucun contrôle.

La charge péréquative de la commune est de CHF 47'778'000.- contre des revenus de CHF 8'430'000.-, ce qui représente une charge nette de CHF 39'348'000. -

Les acomptes péréquatifs prévus pour 2021 sont en légère diminution. Ils ne tiennent pas compte des incidences éventuelles liées au covid sur la facture sociale cantonale.

La facture sociale se monte à CHF 21'696'000.-

Les revenus budgétés pour 2021 sont inférieurs à ceux de l'année passée. La Commission s'est aussi intéressée aux dépenses d'investissements ordinaires de la Bourse communale. A savoir les mini préavis qui représentent CHF 1'919'000.-, qui ont été discutés et admis.

Le budget de la bourse communale présente une insuffisance d'autofinancement de CHF 2'610'000.-

Le budget des Services industriels, bénéficiaire à hauteur de CHF 786'000.-, permet de réduire le déficit de la Bourse.

La commission constate que le budget est déficitaire, les comptes 2019 sont déficitaires, le budget 2020 était déficitaire et débouchera sans doute sur des comptes déficitaires. A un moment où un autre, il faudra prendre des décisions de façon à pouvoir rééquilibrer le budget. Malgré cela, la Commission à l'unanimité a accepté les conclusions du préavis.

M. Etienne Blanc remercie les membres de la Commission des finances pour le bon travail effectué et la bonne rédaction des rapports des commissions et de sous-commissions.

Le président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

Mme Alessandra Silauri se pose une question générale à laquelle elle ne trouve pas de réponse. Le budget a-t-il été fait de façon réaliste et tient-il compte des possibles répercussions financières de la crise sanitaire ? Sur quels postes celle-ci pourrait avoir le plus d'influence ?

M. Etienne Blanc dit que c'est difficile de savoir si le budget est réaliste ou simplement « fait au mieux ». C'est compliqué, car on n'est pas certain si une nouvelle vague va arriver et quelles en seraient les conséquences le cas échéant.

p.37 BIBLIOTHEQUE

M. Claude Weber signale que la somme prévue au budget de CHF. 57'000.- concerne le traitement de la bibliothécaire CHF. 49'000.- et les frais de conciergerie CHF. 8'000.- Mme Varrin s'occupe de la gestion de l'institution, gestion des périodiques, achat documents, liquidation des anciens, animations, etc. Pour le service de prêt aux usagers et pour les différentes animations, elle est secondée par une quinzaine de bénévoles. Mme Varrin est la seule personne professionnelle qualifiée pour l'exécution de ces tâches.

Conscient de l'importance d'une bibliothèque, M. Weber propose l'**amendement** suivant : Augmenter de 30% la part du traitement relatif à la bibliothèque en engageant une personne formée pour seconder la bibliothécaire actuelle et, le cas échéant, pour la remplacer. Pour cela augmenter la charge de ce poste de CHF.30'000.- environ ainsi qu'aux postes 152.3030 et 152.3040 de CHF.7'000.- (pour les charges sociales AVS et CP).

M. Sébastien Rod juge difficile de voter une augmentation de CHF 30'000.- sans connaître le fonctionnement. Il aurait souhaité un postulat demandant d'étudier les réels besoins/manques de la bibliothèque en menant une étude chiffrée. Il juge qu'il n'est pas de la tâche du Conseil de faire de la cogestion. Il s'engage à soutenir, le cas échéant, le postulat.

Mme Emilie Hassenstein rappelle à M. Rod qu'elle avait récolté quelques informations sur la bibliothèque en préparant son postulat de septembre 2020 (« relance économique, pour une modernisation de la culture à Lutry ») et que son annexe fait état de quelques chiffres publics récoltés sur le terrain sur les besoins, ressources, missions des bibliothèques et comparaisons avec les bibliothèques voisines.

M. Charles Monod explique qu'avant d'augmenter ce poste au budget, il y aurait lieu de déterminer quels sont les besoins et attentes des clients de la bibliothèque. On pourra ensuite, si le besoin s'en fait ressentir, envisager une éventuelle augmentation de taux. S'il est vrai que le taux de l'employée sur place n'a effectivement pas varié depuis de nombreuses années, les

missions de la bibliothèque ont toujours été assurées. A noter que la bibliothécaire en place est entourée de bénévoles dont certains sont de vrais professionnels.

Mme Emilie Hassenstein demande à la Municipalité si elle n'a pas reçu à l'automne 2020 un rapport de situation de la bibliothèque incluant des demandes chiffrées et détaillées visant un développement et une mise à niveau du fonctionnement de la bibliothèque. Et si oui, s'ils pouvaient expliquer aux conseillers si ceux-ci ne sont pas suffisants pour attester des besoins sans nécessairement attendre de nouvelles études.

M. Charles Monod confirme que la Municipalité a pris connaissance d'une note de service relative à ce sujet et qu'il a rencontré la bibliothécaire. Les éléments transmis lors de sa rencontre n'ont pas permis de conclure au fait qu'une augmentation de taux était nécessaire pour 2021.

M. Sébastien Rod est étonné que Mme Hassenstein soit en possession d'une note interne à l'administration de Lutry relative à la bibliothèque et en fasse part dans une question à la Municipalité. Il désapprouve son intervention, qui amène des informations qui ne regardent pas le Conseil communal. Il lui reproche de faire de la cogestion. Il n'a jamais vu ceci en 18 ans et souhaite que cela ne devienne pas un mode de faire.

Mme Mical Rappaz soutient l'amendement déposé.

Mme Catherine Desales regrette que la Municipalité n'ait pas anticipé un renforcement de ce poste.

M. Xavier Dewarrat signale que son épouse, bénévole au sein de la bibliothèque, est au bénéfice d'une formation de bibliothécaire.

M. Claude Weber répond à M. Rod qu'il ne s'agit pas de cogestion, mais que dans le cadre de l'étude du budget, cela fait partie de prérogatives d'un membre de pouvoir déposer un amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Votation : l'amendement de M. Claude Weber est refusé. (34 non, 23 oui et 3 abstentions)

M. Claude Weber annonce alors qu'il déposera un postulat sur le fonctionnement de la bibliothèque au point prévu à l'ordre du jour.

Le président du Conseil répond que le postulat n'ayant pas été annoncé en début de séance, il devra être déposé lors d'une séance ultérieure.

page 110 « Patrimoine financier - Hôtel du Rivage ».

M. Bernard Hagin remarque qu'en juin on a voté l'abandon du prêt postposé de CHF 800'000.-. Il reste encore le compte courant de CHF 500'000.- et le crédit accordé en juin de CHF 300'000.-

Dans la 1^{re} colonne « Crédits devisés » pas de changement pour le prêt de CHF800'000.- et pour le compte courant de CHF 500'000.-, mais le crédit voté en juin de CHF 300'000.- n'y apparaîtrait pas.

Dans la 3^e colonne « Investissement au 31.12.2021 » CHF 800'000.- sans changement et CHF 500'000.- au lieu des CHF 400'000.- indiqués en 2020 ;

Dans la 7^e colonne « Amortissement total au 21.12.2021 » CHF 20'000.- au lieu des CHF 80'000.- indiqués en 2020 ;

Dans la 8^e colonne « Investissements nets à amortir au 31.12 2021 » CHF 800'000.- sans changement et CHF 480'000.- au lieu des CHF 320'000.- indiqués en 2020.

La Municipalité pourrait dire quelques mots sur la situation de l'Hôtel du Rivage et de l'utilisation de ce crédit de CHF 300'000.-

M. Etienne Blanc répond que le conseil Communal a accepté en juin d'autoriser la Municipalité d'assainir la société en abandonnant cette créance de CHF 800'000.-. Toutefois, pour des raisons fiscales, cette créance ne sera pas abandonnée en une seule fois et ce premier

montant abandonné dépendra des résultats 2020. Par contre, le montant qui apparaîtra dans les comptes 2020 tiendra compte de cet abandon partiel. La ligne de crédit de CHF 300'000.- n'apparaît effectivement pas dans le budget étant donné qu'au moment de l'établissement de ce dernier, cette ligne de crédit n'avait pas été activée. A ce jour CHF 100'000.- ont été utilisés par la société. Pour information, le résultat à fin octobre de la société d'exploitation laissait apparaître une perte de plus de CHF 150'000.-

M. Dominique Roulet dépose un **amendement** pour rénover l'installation audio de la salle de gymnastique du Grand-Pont. « Il serait judicieux d'investir dans une sonorisation dans cette salle construite il y a une vingtaine d'années. Cela permettra aux sociétés locales de travailler dans les meilleures conditions lorsqu'elles se rencontrent ici. » Il préconise d'augmenter le budget de CHF 6'000.- à CHF 10'000.-

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière, car elle considère que le budget ne prévoyait pas d'installation sonore pour 2021, que le coût d'une installation de ce type serait supérieur à CHF 4000.- et, enfin, que pour l'élaboration du budget des bâtiments, des choix et des arbitrages ont dû être faits. M. Schlaeppli assure néanmoins le Conseil que la Commune maintient et entretient les équipements de cette salle.

L'amendement de M. Roulet est refusé (42 voix contre, 15 voix pour et 7 abstentions)

Page 114 M. Eugène Chollet est favorable à la création d'une zone de stationnement devant le réservoir de la Croix. Mais ce n'est pas aux Lutriens d'investir CHF 75'000.- pour mettre à disposition des places de parc pour une entreprise privée. Il s'agit du bus scolaire, mais il est rétribué CHF 900'000.- par année. L'UDC souhaite que l'usage soit plus large, car ils manquent des places à la Croix.

SERVICES INDUSTRIELS

Le président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale, des Services industriels et le rapport de la commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le budget 2021 ainsi que les conclusions du préavis sont soumis au vote du Conseil.

1. Le budget 2021 de la Bourse communale est adopté (5 abstentions), à savoir :

| | | |
|--|-------------------------|-------------------------|
| - Revenus de fonctionnement | | CHF 71'137'000.- |
| - Prélèvements à des comptes de réserves | | CHF 217'000.- |
| - Charges de fonctionnement | CHF 73'747'000.- | |
| - Attribution à des comptes d'amortissements | CHF 1'828'000.- | |
| - Attribution à des comptes de réserves | CHF 381'000.- | |
| - Imputations internes | CHF 137'000.- | CHF 137'000.- |
| - <i>Résultat – déficit BC</i> | | <i>CHF 4'602'000.-</i> |
| Sommes égales | CHF 76'093'000.- | CHF 76'093'000.- |

2. Le budget 2021 des Services industriels est adopté à l'unanimité, à savoir :

| | | |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <i>Revenus de fonctionnement</i> | | |
| - Service des Eaux | | CHF 3'177'000.- |
| - Service de l'Electricité | | CHF 7'915'000.- |
| - Service du Gaz | | CHF 944'000.- |
| <i>Charges de fonctionnement</i> | | |
| - Service des Eaux | CHF 2'761'000.- | |
| - Service de l'Electricité | CHF 7'029'000.- | |
| - Service du Gaz | CHF 846'000.- | |
| Total comptes de fonctionnement | CHF 10'636'000.- | CHF 12'036'000.- |
| Attribution et prélèvement à des comptes | | |
| - d'amortissements | CHF 543'000.- | |
| - de réserves | CHF 71'000.- | CHF 0.- |
| Total charges et revenus | CHF 11'250'000.- | CHF 12'036'000.- |
| Imputations internes | | |
| Administration des S.I. | CHF 3'551'000.- | CHF 3'551'000.- |
| <i>Résultat bénéfice des SI</i> | <i>CHF 786'000.-</i> | |
| Sommes égales | CHF 15'587'000.- | CHF 15'587'000.- |

Récapitulatif budget 2021 de la Commune de Lutry

| | |
|-------------------------------|----------------------------|
| Déficit Bourse communale | (-) CHF 4'602'000.- |
| Bénéfice Services Industriels | (+) CHF 786'000.- |
| Déficit Commune Lutry | (-) CHF 3'816'000.- |

3. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires (ORD 2021)

de la Bourse communale de CHF 1'219'000.-

4. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/20 2021) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| de l'Épuration des Eaux | CHF 700'000.- |
| du Service des Eaux | CHF 1'120'000.- |
| du Service de l'Electricité | CHF 985'000.- |
| de l'Éclairage public | CHF 275'000.- |
| du Service du Gaz | CHF 210'000.- |

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1280/2020 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2020 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Patrick Sutter**, président de la Commission des finances, propose l'acceptation du préavis tel que présenté.

A la page 2, il y a une faute de frappe ; il faut lire CHF 436'000.- Les charges spécifiques liées au « financement de mesures de protection et soutiens divers » dans le cadre de la pandémie sont sorties d'un compte d'investissement Covid donc ceci n'a pas de conséquences sur les charges de fonctionnement de l'exercice.

Les crédits supplémentaires seront compensés par des dépenses non réalisées ou moins élevées que ce qui était prévu.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées avec une abstention, à savoir :

D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2020 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

| | | |
|---|-------------|-------------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | CHF. | 436'000. – |
| 2. Comptes d'investissement du bilan | CHF. | 246'000. – |

SERVICES INDUSTRIELS

| | | |
|---|-------------|-------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | CHF. | 0. – |
|---|-------------|-------------|

7. REPONSE A LA MOTION DU CONSEILLER GUY WOLFENSBERGER SUR L'EFFICIENCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Guy Wolfensberger n'étant plus membre du Conseil, la discussion générale sur cette réponse est ouverte.

M. Antoine Blondel fait part de la réponse de M. Guy Wolfensberger. Il souhaite avoir la confirmation que le plan d'opération de la phase 2 se déploie bien sur l'horizon de temps 2021-2026 comme le demande la motion.

La réponse ne traite pas du point 3 de la motion, à savoir si la consommation sera appréciée en tenant compte des futures constructions communales, notamment le Burquenet et le futur collègue.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli remarque que le tableau de la page 5 est un tableau de synthèse avec les investissements éventuels. L'efficacité énergétique est un objectif, qui s'inscrit dans le cadre d'obligations légales.

Mme Alessandra Silauri s'interroge sur l'échéance, pourquoi on ne peut pas commencer plus vite ?

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'on a commencé l'évaluation des bâtiments par celui des SI. Après il faudra faire le diagnostic de tous les autres bâtiments. Ensuite il faudra évaluer les dépenses et investissements. Il y aura lieu de faire les arbitrages nécessaires. Chaque bâtiment aura son propre document de travail. Il s'agit d'une planification sur

plusieurs années. Pour la réalisation des diagnostics, CHF160'000.CHF- ont été budgétés dans les investissements ordinaires.

Votation: 1 voix contre et 3 abstentions. Réponse acceptée.

8. REPONSE A LA MOTION DU CONSEILLER DENIS AGUET RELATIVE A L'OCTROI D'UN CONGE DE PATERNITE DE 4 SEMAINES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

M. Denis Aguet est très satisfait avec la réponse en deux temps.

Votation : 1 abstention. Réponse adoptée.

9. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER CLAUDE WEBER RELATIF A LA CREATION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE VEVEY

M. Claude Weber signale qu'il y a deux inexactitudes. La Municipalité parle de parking et voiture et le postulant de piéton et sécurité. Ils n'ont pas les mêmes objectifs.

Selon la réponse, la rue Friporte est aménagée pour déambuler. M. Weber dit que c'est dans le haut de la rue que le piéton est en sécurité, il y a un trottoir de 20 mètres et un marquage au sol d'une bande jaune. Plus bas il y a des voitures qui stationnent. Il n'y a plus de sécurité pour les piétons.

La deuxième concerne l'éclairage public. Tous les lampadaires ont été remplacés. Il n'y a que 4 lampadaires. Le plus à l'est se situe contre le bâtiment de la police, au-delà il n'y a plus de lumière et c'est la partie plus dangereuse.

Votation : 43 voix oui, 13 voix contre et 11 abstentions.

10. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER PATRICK SUTTER RELATIF A L'AMELIORATION DES ECHANGES ENTRE LES DIFFERENTS MOYENS DE TRANSPORTS

M. Patrick Sutter n'est pas complètement satisfait de la réponse. Il a toutefois pris note de la position de la Municipalité.

Votation : 1 voix contre et 8 abstentions.

11. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER LUDOVIC PASCHOUD RELATIF A UNE POLITIQUE CULTURELLE AFFIRMEE ET AMBITIEUSE, FINANCEMENT EQUITABLE

M. Ludovic Paschoud a une remarque au point 4, il n'a jamais dit qu'il y a un automatisme dans l'octroi de subventions. Il regrette qu'il n'y ait pas de fil rouge pour le soutien à la culture.

Point 1 partiellement répondu.

Point 2 pas répondu.

Point 3 partiellement répondu.

Point 4 refusé.

Mme Chantal Bellon, tout en n'acceptant pas la réponse, comprend que la Municipalité n'a pas les ressources en personnel pour s'en occuper. Elle regrette que la Municipalité ait mis 14 mois pour donner une réponse qui « n'en est pas une ».

Si on veut une véritable politique culturelle, il faut se donner les moyens, il faut créer une commission culturelle ou engager quelqu'un. Elle demande à la Municipalité de donner une réponse au prochain postulat.

M. Ludovic Paschoud sait que la réponse au postulat de Mme Hassenstein est en préparation. Il est conscient du grand travail qu'il faut faire, mais il l'encourage.

Votation : 33 voix pour, 18 voix contre et 14 abstentions.

12. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER ANDRE LIECHTI RELATIF A UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

M. André Liechti pense qu'établir un catalogue des actions, des projets divers qui sont entrepris ne constitue pas une politique pour les personnes âgées. Il aurait souhaité entendre que la Municipalité s'engage pour les années à venir à élaborer une vraie politique des personnes âgées. Il émet le **vœu** suivant :

« J'invite la Municipalité à adhérer au Réseau suisse des villes des aînés dans le but de pouvoir profiter de l'exemple et de l'expérience des communes qui ont mis en place une politique en faveur des personnes âgées. »

Votation : 44 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

13. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER PHILIPPE MINGARD RELATIF AUX MESURES FAVORISANT LA TRANSITION ENERGETIQUE

M. Philippe Mingard considère la réponse partielle. Il est satisfait des points 1,2 et 4.

Les autres points sont les véhicules électriques, les batteries virtuelles et d'autres aides financières.

Il estime qu'il faut faire confiance à la Municipalité qui va proposer ultérieurement d'autres solutions afin de favoriser la transition énergétique.

Votation : 2 abstentions.

14. ELECTION DU/DE LA PREMIER(E) VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL

Mme Cindy Freudenthaler donne les raisons de son départ du Conseil et de son poste de vice-présidente. Ceci n'a rien à voir avec un désintérêt du travail du bureau. Un déménagement dans une commune voisine est venu s'immiscer dans ses projets. Elle laisse sa place aujourd'hui.

Au nom du groupe Indépendant&vert'libéraux, M. Ludovic Paschoud présente la candidature de **Mme Caroline Brennecke**. Elle est élue par applaudissements.

15. ELECTION D'UN(E) SCRUTATEUR/TRICE SUPPLEANT(E)

Pour remplacer Mme Corinne Roussy, démissionnaire, le groupe UDC propose la candidature de **M. Maximilien Westphal**. Il est élu par applaudissements.

16. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION

Pour remplacer Mme Marie-Claude Rossi, démissionnaire, le groupe des socialistes et indépendants de gauche propose la candidature de **Mme Monique Weber**.

Pour remplacer M. François Pittet démissionnaire, le groupe des Indépendant&vert'libéraux propose la candidature de **M. Antoine Blondel**. Ils sont élus par applaudissements.

17. ELECTION D'UN(E) MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer M. François Pittet, démissionnaire, le groupe des Indépendant&vert'libéraux propose la candidature de **M. Olivier Bridel**. Il est élu par applaudissements.

18. ELECTION D'UN(E) MEMBRE DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOT

Pour remplacer Mme Corinne Roussy, démissionnaire, le groupe UDC propose la candidature de **M. Maximilien Westphal**. Il est élu par applaudissements.

19. ELECTION D'UN(E) MEMBRE DE LA COMMISSION DES RECUSATIONS

Pour remplacer Mme Corinne Roussy, démissionnaire, le groupe UDC propose la candidature de **M. Axel Kuonen**. Il est élu par applaudissements.

20. ELECTION D'UN(E) MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Pour remplacer Mme Cindy Freudenthaler, démissionnaire, le groupe des Indépendant&vert'libéraux propose la candidature de **M. Jean-François Chapuisat**. Il est élu par applaudissements.

21. ELECTION D'UN(E) MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Pour remplacer Mme Cindy Freudenthaler, démissionnaire, le groupe des Indépendant&vert'libéraux propose la candidature de **M. Vincent Hofer**. Il est élu par applaudissements.

22. ELECTION D'UN(E) MEMBRE SUPPLEANT(E) DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Pour remplacer Mme Cindy Freudenthaler, démissionnaire, le groupe des Indépendant&vert'libéraux propose la candidature de **M. Jean-François Chapuisat**. Il est élu par applaudissements.

23. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **648/2020** *Gestion des Transports scolaires*

N° **649/2020** *Acquisition parcelle RF 197 Grand-Pont*

N° **650/2020** *Dates séances Conseil communal 2021*

Mme Camille Moser émet le **vœu** suivant : elle suggère que la séance du Conseil de décembre se tienne te même weekend que le Marché de Noël de Lutry, afin qu'un maximum de conseillères et conseillers communaux soient présents et puissent se rendre au marché.

N° **651/2020** *Circulation dans le bourg de Lutry*

24. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Chantal Bellon du groupe des Verts développe son postulat : pour une mise à jour de la politique RH de la commune.

Le règlement du personnel date de 2004. Elle pense qu'il doit être revu et adapté.

Elle invite la Municipalité à mettre à jour son règlement du personnel, mais surtout à s'interroger sur son propre rôle en tant qu'employeur, sur ses pratiques formelles et informelles, sur les raisons qui font que 100% des postes de chef de service sont occupés par des hommes. A l'avenir que souhaite-t-elle et que souhaite-t-on comme administration communale ?

M. Charles Monod précise que la commune doit être exemplaire. Le taux d'absentéisme est excellent. Les jubilaires sont un indicateur, les collaborateurs sont bien à Lutry.

M. Denis Aguet suppose que la Municipalité va réfléchir et proposera un nouveau règlement du personnel. Un grand nombre d'amendements qui n'avaient pas été acceptés lors de la précédente révision le seraient aujourd'hui.

M. Ludovic Paschoud signale qu'il ne voit pas la discrimination ou en tout cas il s'agit de discrimination positive. Il est pour l'égalité parfaite, il rejoint le syndic.

M. Olivier Rodieux ne comprend rien. Il s'agit d'un ensemble de questions revendicatives, désordonnées, mais ne voit pas ce que Mme Bellon désire précisément. La Municipalité va se pencher là-dessus. Il s'abstiendra lors de la votation.

Mme Camille Moser pense que la Commune est exemplaire, c'est un impératif légal. Le personnel de la Commune bénéficie de beaucoup d'avantages que bien des Suisses n'ont pas. Par exemple les avantages liés à la caisse de pensions de la Commune.

M. André Liechti résume que la Municipalité va se pencher dans le règlement du personnel à la lumière des questions de la postulante.

On procède à la votation.

Le postulat de Mme Bellon est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport (35 voix oui, 6 voix contre, 25 abstentions)

25. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Camille Moser a lu dans les journaux que dans certaines communes des analyses de l'eau avaient été réalisées et le résultat n'était pas bon. Et à Lutry ?

M. Charles Monod répond que Lutry se fournit en eau de Lausanne, qui s'approvisionne dans le lac, et que l'eau est dans la norme. On peut la boire sans problème.

M. Claude Weber s'est renseigné et il paraît qu'il peut déposer le postulat séance tenante. Le président lui confirme que ce n'est pas le cas.

Mme Rose-Marie Notz émet le vœu suivant :

Si la Municipalité peut envisager de faire un don à une association comme Caritas Vaud ou Cœur à Cœur ou une autre association, avec l'argent qui aurait été dépensé pour le repas de fin d'année du Conseil.

M. Patrick Aeby demande si la Municipalité en collaboration avec le bureau du Conseil pourrait faire un tableau avec les motions, les postulats et les interpellations et le mettre dans le site.

Mme Alessandra Silauri s'étonne qu'il n'y ait pas de communication municipale concernant le Rivage. La commission avait émis le vœu de que la Municipalité revienne avec un préavis qui proposerait de revoir la gouvernance de cette société.

M. Etienne Blanc informe qu'il le fera à la prochaine séance.

M. Jean-François Chapuisat informe que le Grand Conseil a voté en premier débat la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) qui reprend et entérine l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat pour le traitement de la facture sociale. Quelques amendements ont été balayés. C'est très possible que cette loi soit reprise telle quelle. A la page 19 du budget, on voit que cet accord n'a pas été ratifié par la Municipalité lors de l'assemblée générale de l'UCV. Il signale qu'il y a l'initiative qui va être lancée « SOS communes » qui propose de renvoyer la facture sociale à l'Etat avec un principe assez simple qui consiste à dire « qui commande paye ».

M. Dominique Roulet constate que les véhicules électriques sont en augmentation et les véhicules hybrides rechargeables aussi. Est-ce qu'il est prévu d'augmenter le nombre de places équipées de recharges électriques et notamment pour les véhicules hybrides rechargeables qui se satisfont d'une simple prise de 220V

M. Charles Monod répond qu'actuellement, il y a trois prises rechargeables, dont deux situées dans le bas du territoire communal. La Municipalité reste attentive et va étudier l'opportunité de mettre des bornes de recharges traditionnelles et non pas celles que propose M. Roulet qui sont très lentes.

M. Bernard Hagin rappelle que l'année passée la Commune a créé un service de communication. On voit dans le 24 Heures des articles sur Lutry. Pourquoi le service de communication n'écrit pas aux conseillères et conseillers avant que l'information soit publiée dans 24 Heures ? Il estime que le service de communication devrait être mieux utilisé.

M. Charles Monod explique que le journaliste qui s'intéresse à un sujet est libre d'écrire ce qu'il veut. S'il pose des questions, la Municipalité peut répondre dans la mesure du possible.

M. Gilles Cottet demande si la Municipalité pourrait rejoindre les techniques du 21 siècle en installant une fonction recherche dans les documents électroniques du Conseil sur le site web de la Commune.

M. Charles Monod signale que le budget a cette fonction recherche et les comptes aussi.

La Municipalité a fait une campagne pour soutenir les commerçants de Lutry et a distribué 6'700 bons d'une valeur de 10 CHF à tous les ménages. Les bons à titre gracieux sont valables jusqu'au 31.12.2020. Le but étant que les habitants les utilisent rapidement. Les bons payants sont quant à eux valables jusqu'au 31.12.2021.

On devrait avoir d'ici au 15 décembre un million de francs en circulation. Les bons ont coûté à la Commune 105'000 CHF Les habitants de Lutry peuvent acheter jusqu'à 500 CHF de bons par personne. Un retour plus détaillé sera fait en début d'année prochaine.

Mme Chantal Bellon signale que l'année prochaine il y aura un concours d'architecture au Grand-Pont. Il faudra considérer la Villa Mégroz. Va-t-elle être démolie ou pas ?

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli propose de laisser la liberté aux architectes. Le volume du bâtiment donnera la réponse si on doit la détruire ou si ce n'est pas nécessaire.

M. Charles Monod signale que le budget 2021 et les crédits supplémentaires ont été adoptés malgré la situation le conseil a continué son travail.

Toute la Municipalité souhaite des belles fêtes aux conseillers. Et que 2021 soit synonyme de retour à une certaine normalité. Cette année il n'y aura pas de réjouissances comme les autres

années. On essaiera de se rattraper d'ici à la fin de la législature avec une grillade. Une petite attention les attend à la sortie.

Le président souhaite de Bonnes Fêtes et une bonne année à tous les Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, **le président** lève la séance à 18h20.

La prochaine séance est agendée au lundi 29 mars 2021 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Alber



La Secrétaire



Pilar Brentini